

Commune de MOLINES EN QUEYRAS

Service de l'Eau Potable

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

EXERCICE 2024

Préambule

Une obligation réglementaire

La rédaction du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service est obligatoire selon l’article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Le maire présente au conseil municipal ou le président de l’établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers* ».

Les articles D 2224-1 à 4 du Code Général des Collectivités Territoriales fixent la liste des indicateurs techniques et financiers devant figurer dans le rapport.

Le rapport est dû par toutes les collectivités ayant la charge d’un ou plusieurs services publics de l’eau potable, de l’assainissement collectif et/ou de l’assainissement non collectif, quelle que soit leur taille ou l’étendue des missions dans les compétences dont elles ont la charge (par exemple, un service de production d'eau potable ou de traitement d'eaux usées doit aussi élaborer son rapport).

Un outil de communication et de transparence

Ce rapport est un outil de communication et de transparence de la gestion du service public entre les élus, leur assemblée délibérante et les citoyens. Il doit pouvoir être librement consultable en mairie. Les communes de plus de 3 500 habitants sont d’ailleurs soumises à une obligation d’affichage (article L1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Les indicateurs techniques et financiers sont aussi disponibles sur l’observatoire national des services publics de l’eau et de l’assainissement (www.services.eaufrance.fr).

La gestion des services publics d’eau et d’assainissement

Au 1^{er} janvier 2024, la gestion des services d’eau et d’assainissement est assurée par différentes autorités organisatrices présentées dans le tableau ci-dessous.

SERVICE	COMMUNE	MOLINES EN QUEYRAS
EAU POTABLE	Production	Commune de MOLINES EN QUEYRAS
	Distribution	
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Collecte	Communauté de Communes du Guillemois-Queyras
	Transport	
	Traitement	
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		Communauté de Communes du Guillemois-Queyras

Le présent rapport concerne les services de l’eau potable, sous maîtrise d’ouvrage de la Commune de MOLINES EN QUEYRAS.

Table des matières

Préambule.....	1
Chapitre 1 : Service de l'eau potable.....	3
1. Le service de l'eau potable	3
1.1. Le territoire	3
1.2. Les modes de gestion	3
1.3. Les usagers	3
2. Le patrimoine du service	4
2.1. L'eau mise en distribution.....	4
2.2. Le réseau.....	4
2.3. L'eau consommée	5
3. Les indicateurs de performance	5
3.1. La protection des ressources en eau.....	5
3.2. La qualité de l'eau distribuée	6
3.3. Gestion du réseau d'eau potable.....	7
4. Récapitulatif des indicateurs du service de l'Eau Potable	14
Chapitre 2 – Le financement	15
1. Tarification et recettes	15
2. Récapitulatif des indicateurs financiers	16
Chapitre 3 : Note de l'Agence de l'Eau (page suivante)	16

Chapitre 1 : Service de l'eau potable

1. Le service de l'eau potable

1.1. Le territoire

En application de l'article L. 2224-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, un service public d'eau potable est défini comme « *tout service assurant tout ou partie de la production par captage ou pompage, de la protection du point de prélèvement, du traitement, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine* ».

Le service de l'eau potable est géré à l'échelle communale par la commune de **MOLINES EN QUEYRAS**.

1.2. Les modes de gestion

Le choix du mode de gestion relève du principe de libre administration des collectivités territoriales.

La collectivité exploite le service en **régie** : le service est géré directement par les propres moyens de la collectivité en personnel et en matériel, avec, le cas échéant, un ou plusieurs marchés publics pour l'exécution du service.

1.3. Les usagers

Un **habitant desservi** est toute personne domiciliée de façon permanente ou saisonnière dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Un **abonné** est une personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès du service.

Nombre d'habitants desservis	Nombre d'abonnés	Volume annuel consommé
996 habitants	722 abonnés	34 551 m ³

La Commune de **MOLINES EN QUEYRAS** compte en moyenne **1,38** habitants par abonnement.

La consommation moyenne par abonné est de 48 m³/an, soit 131 L/jour.

2. Le patrimoine du service

2.1. L'eau mise en distribution

Le service exploite **5** ressources provenant de réserves naturelles souterraines :

Ressource	Volume prélevé
Captage de Créchant	Absence de compteur
Captage du Clos du Vallon	
Captage de la Combe des Mares	
Nappe de Fontgillarde	377 136 m ³
Forage de Fontgillarde	

Un compteur permet de mesurer le volume prélevé de deux captages (nappe & forage de Fontgillarde). Les autres points de prélèvement ne sont pas équipés.

Ces ressources alimentent **8** réservoirs, situés sur le réseau, qui assurent un stockage ponctuel de l'eau mise en distribution afin de garantir la continuité de l'alimentation des usagers. La capacité totale de stockage est de **1 626 m³**.

Réservoir	Capacité de stockage	Volume produit en 2024
Gaudissart	104 m ³	<u>Vers hameau de Gaudissart</u> : 34 894 m ³
La Rua	37 m ³	<u>Vers hameau de la Rua</u> : 19 274 m ³
Le vieux coin	100 m ³	<u>Vers hameau du vieux coin</u> : 10 171 m ³
Le coin, lotissement	572 m ³	<u>Vers lotissement</u> (amont réservoir) : 10 173 m ³
Fontgillarde	283 m ³	<u>Vers hameau de Fontgillarde</u> : 3 438 m ³
La pierre grosse	52 m ³	<u>Vers hameau de Pierre Grosse</u> : 27 779 m ³
Grand réservoir du Chef-Lieu	425 m ³	<u>Vers La cime du Serre/Clot la Chalp</u> : 39 368 m ³
Petit réservoir du Chef-Lieu	53 m ³	<u>Vers Chef-Lieu</u> : 35 332 m ³
Total	1 626 m³	180 429 m³

Le volume produit est évalué à 180 429 m³ pour l'année 2024.

Le compteur de distribution servant à comptabiliser la consommation du hameau du « Vieux Coin » a été remplacé au 1^{er} janvier 2024.

2.2. Le réseau

Le **réseau** a pour rôle d'amener l'eau issue des unités de production aux abonnés. Les **branchements** constituent le raccordement de chaque usager à la canalisation publique de distribution. La consommation de chaque usager est mesurée par un **compteur**. La relève de ce compteur par le service permet d'établir une facturation du service sur la base de la consommation relevée.

Les linéaires ci-dessous sont issus de l'extraction de GEOMAS, établi en 2025 :

Linéaire du réseau d'adduction	Linéaire du réseau de distribution	Linéaire du réseau de desserte
9 368 ml	13 473 ml	22 841 ml (soit 22,8 km)

La densité linéaire d'abonnés est proche de 31,6 abonnés /km.

2.3. L'eau consommée

Les **volumes comptabilisés** sont la totalité des volumes consommés relevés chaque année aux compteurs des abonnés. En 2024, les abonnés ont consommé **34 551 m³**.

Certains volumes sont consommés sans être comptabilisés par un compteur :

- Le **volume de service** est celui utilisé pour les besoins de l'exploitation du réseau : nettoyage de réservoirs, purges de réseau, etc.

Volume de service* - 2024	
Volume utilisé pour les besoins du service (purges du réseau)	39 813 m ³
Total	39 813 m³

**Pour estimer ce volume, les trois purges du réseau ont été jaugées par le service.*

Pour maintenir ses canalisations hors gel, le volume de purge a été estimé à 2 L/s dans le cadre de l'établissement du schéma directeur d'eau potable en 2017. Les années précédentes, cette donnée avait été évaluée sur la base du calcul effectué par le bureau d'étude dans le cadre du schéma directeur. Son évaluation a été mise à jour avec les données d'exploitation connues.

- Le **volume consommé sans comptage** est consommé par des usagers connus ne disposant pas de points de comptage.

Volume consommé sans comptage - 2024	
Borne incendie (test annuel)	440 m ³
Usages non comptabilisé (purges, bâtiments divers, etc.)	690 m ³
17 fontaines non équipées de compteurs**	93 977 m ³
Total	95 107 m³

***Pour estimer ce volume, le débit de chaque fontaine a été jaugé.*

Le volume consommé autorisé est la somme des volumes ci-dessus.

En 2024, le volume consommé autorisé sur 365 jours est estimé à **169 471 m³**.

L'indice linéaire de consommation correspond au volume journalier consommé rapporté au km de réseau.

En 2024, cet indice est évalué à **20,33 m³/km/j.**

3. Les indicateurs de performance

3.1. La protection des ressources en eau

Les captages publics d'eau destinée à la consommation humaine font en effet l'objet d'une autorisation de prélèvement au titre de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (arrêté préfectorale de déclaration d'utilité publique - DUP). Ainsi, les articles R. 1321-6 à R. 1321-15 du Code de la Santé Publique définissent une procédure particulière visant à assurer la protection des ressources en eau.

L'**indice de protection des ressources en eau** fait état de l'avancement de cette démarche administrative et opérationnelle pour chaque ressource selon le barème suivant :

Nombre de points attribués	Niveau d'avancement de la démarche de protection du prélèvement
----------------------------	---

0 %	Aucune action
20 %	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
50 %	Dossier déposé en préfecture
60 %	Arrêté préfectoral
80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre avec, en complément, mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En 2024, les indices d'avancement de la démarche de protection de chaque ressource sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Ressource	Niveau d'avancement de la démarche de protection
Captage de Créchant	60 %
Captage du Clos du Vallon	60 %
Captage de la Combe des Mares	60 %
Nappe de Fontgillarde	40 %
Forage de Fontgillarde	

En l'absence de compteur de prélèvement pour chaque ressource, l'indice d'avancement moyen de la commune vis-à-vis de la protection des captages ne peut être évalué précisément mais il est inférieur à 60 %.

3.2. La qualité de l'eau distribuée

Une eau potable est définie au regard de toute une série de paramètres :

- Des paramètres microbiologiques : bactéries, qui témoignent d'une contamination fécale (coliformes et streptocoques fécaux...) ;
- Des paramètres chimiques : plomb, mercure, chlore, nitrates, pesticides, etc. ;

En France, l'eau est considérée comme potable si elle est conforme aux exigences des articles R1321.1 à R1321.5 du Code de la Santé Publique et à celles des arrêtés d'application correspondants.

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la Santé Publique.

L'ARS a effectué **27** prélèvements pour les paramètres microbiologiques et **28** prélèvements pour les paramètres physico-chimiques.

En 2024, sur les 27 prélèvements réalisés par l'ARS, 1 échantillon s'est révélé non conforme sur les paramètres microbiologiques, soit un taux de conformité d'environ 96,30 %.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?





Agence Régionale de Santé

ZONE DE DISTRIBUTION : FONTGILLARDE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	Cette eau a fait l'objet de contaminations bactériologiques. Ce réseau présente des fragilités.	C	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2023 : C	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : COMBE DES MARES (SCE), DRAIN NAPPE FONTGILLARDE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 26 personnes sur 1 commune (MOLINES-EN-QUEYRAS). Le responsable des installations est : « MOLINES EN QUEYRAS (MAIRIE DE) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MOLINES EN QUEYRAS (MAIRIE DE) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	C	Anomalies régulières
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 90 % Valeur maxi : 8 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024	
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,735 mg/L Valeur maxi : 0,74 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 178 Valeur maxi : 0 microgramme/L	
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L	
ARSENIC	A	Très bonne qualité
Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L	

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 24,6 °f Valeur maxi : 24,8 °f

Quelques conseils



ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



SAVEUR-COULEUR

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



TEMPÉRATURE

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.



TEMPÉRATURE

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 17/07/2025

UDI 005000807

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Hautes-Alpes - Parc Agroforest - 5, rue des silos - CS60003 - 05004 Gap

 <https://www.paca.ars.sante.fr/>

 04.13.55.86.11

ARS-PACA-DT05-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr @

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – Eau Potable

7



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?





2024

Les analyses du contrôle sanitaire ont mis en évidence plusieurs non-conformités bactériologiques. Ces épisodes présentent un risque pour la santé des usagers. Ce réseau a fait l'objet d'une interdiction de consommation de l'eau potable du 18/09 au 03/10/2024 compte tenu d'une forte contamination bactériologique.

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

D

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CLOT DU VALLON (SCE), DRAIN NAPPE FONTGILLARDE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 103 personnes sur 1 commune (MOLINES-EN-QUEYRAS). Le responsable des installations est : « MOLINES EN QUEYRAS (MAIRIE DE) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MOLINES EN QUEYRAS (MAIRIE DE) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

D

Mauvaise qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 13
Conformité : 84 %
Valeur maxi : 18 n/100 ml
Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 0 mg/L
Valeur maxi : 0 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 178
Valeur maxi : 0 microgramme/L
Année prise en compte : 2022

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 0 mg/L
Valeur maxi : 0 mg/L
Année prise en compte : 2022

ARSENIC

A

Très bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 0 microgramme/L
Valeur maxi : 0 microgramme/L
Année prise en compte : 2022

Quelques conseils

ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

TEMPÉRATURE

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

TEMPÉRATURE

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 17/07/2025

UDI 005000809

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 22,5 °f
Valeur maxi : 23,1 °f

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Hautes-Alpes - Parc Agroforest - 5, rue des silos - CS60003 - 05004 Gap

 <https://www.paca.ars.sante.fr/>

 04.13.55.86.11

ARS-PACA-DT05-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr @

8

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – Eau Potable



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



2024

L'eau distribuée est de bonne qualité.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : DRAIN NAPPE FONTGILLARDE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 51 personnes sur 1 commune (MOLINES-EN-QUEYRAS). Le responsable des installations est : « MOLINES EN QUEYRAS (MAIRIE DE) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MOLINES EN QUEYRAS (MAIRIE DE) » qui assure l'exploitation du réseau.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 1,04 mg/L
Valeur maxi : 1,2 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 173
Valeur maxi : 0 microgramme/L
Année prise en compte : 2020

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 0 mg/L
Valeur maxi : 0 mg/L
Année prise en compte : 2020

ARSENIC

A

Très bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 0 microgramme/L
Valeur maxi : 0 microgramme/L
Année prise en compte : 2020

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 18,7 °f
Valeur maxi : 19,4 °f

Édité le 17/07/2025

Édité le 17/07/2025
UDI 005000808

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?





Agence Régionale de Santé

ZONE DE DISTRIBUTION : LA RUA +GAUDISSERT

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2023 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CRECHANT (SCE DE), DRAIN NAPPE FONTGILLARDE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 51 personnes sur 1 commune (MOLINES-EN-QUEYRAS). Le responsable des installations est : « MOLINES EN QUEYRAS (MAIRIE DE) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MOLINES EN QUEYRAS (MAIRIE DE) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		
Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024		
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		
Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 1,26 mg/L Valeur maxi : 1,9 mg/L		
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		
Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 640 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2021		
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		
Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L Année prise en compte : 2021		
ARSENIC	A	Très bonne qualité
Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.		
Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2021		

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	
Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 20,1 °f Valeur maxi : 20,9 °f	

Quelques conseils



ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



SAVEUR-COULEUR

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



TEMPÉRATURE

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.



TEMPÉRATURE

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 17/07/2025

UDI 005000805

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Hautes-Alpes - Parc Agroforest - 5, rue des silos - CS60003 - 05004 Gap

<https://www.paca.ars.sante.fr/>

04.13.55.86.11

ARS-PACA-DT05-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr @

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – Eau Potable

10

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?  	
ZONE DE DISTRIBUTION : CHEF LIEU MOLINES EN QUEYRAS + CLOT LA CHALP	
Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau distribuée est de bonne qualité.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2023 : A
Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
Votre réseau est alimenté par un captage : DRAIN NAPPE FONTGILLARDE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle n'est pas traitée. Votre réseau alimente de façon permanente 69 personnes sur 1 commune (MOLINES-EN-QUEYRAS). Le responsable des installations est : « MOLINES EN QUEYRAS (MAIRIE DE) ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MOLINES EN QUEYRAS (MAIRIE DE) » qui assure l'exploitation du réseau.	BACTÉRIOLOGIE
	A Très bonne qualité
	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.
	Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024
	NITRATES
	A Très bonne qualité
	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.
	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 1,57 mg/L Valeur maxi : 2,3 mg/L
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS
	A Très bonne qualité
	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.
	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 176 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2023
Quelques conseils	FLUOR
ABSENCE	A Très bonne qualité
SAVEUR-COULEUR	Fluor
TEMPÉRATURE	Fluor
TEMPÉRATURE	Fluor
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	Fluor
Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.	Fluor
Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.	Fluor
Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.	Fluor
	ARSENIC
	A Très bonne qualité
	Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.
	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2023
Pour aller plus loin	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr	DURETÉ
	Eau dure
	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.
	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 20,4 °f Valeur maxi : 21,8 °f
Édité le 17/07/2025 UDI 005000806	

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

3.3. Gestion du réseau d'eau potable

3.3.1. La connaissance et la gestion patrimoniale

L'**indice de connaissance et de gestion patrimoniale** évalue, sur une échelle de 0 à 120, la politique de gestion patrimoniale mise en œuvre. En 2024, cet indice est calculé à **82/120** pour l'ensemble du territoire.

COMMUNE DE MOLINES EN QUEYRAS	Note max	MOLINES EN QUEYRAS (schéma)
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX		
Existence d'un plan de réseaux d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux (captage, station de traitement, pompage, réservoir, etc.) et des dispositifs généraux de mesures (compteurs).	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour annuelle des plans des réseaux prenant en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, renouvellement, etc.).	5	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX		
Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que la précision des informations cartographiques et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et diamètres des canalisations de transport et de distribution. La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	10	10
Lorsque les informations sur les matériaux et diamètres sont rassemblées pour la moitié au moins du linéaire total, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque ces informations couvrent plus de 95 % du linéaire total.	5	5 (100 %)
L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	15	12 (76 %)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE (points comptabilisés si A+B ≥ 40 points)		
Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, etc.) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	10	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau (références du carnet métrologique, date de pose)	10	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisés des recherches de perte d'eau, la date des recherches et la nature des réparations ou travaux réalisés à leur suite.	10	0
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, renouvellements, etc.).	10	0
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif des montants portant au moins sur 3 ans).	10	0

Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant au moins sur la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert.	5	0
TOTAL	120	82

3.3.2. La performance du réseau

➤ Le rendement

Le rendement du réseau de distribution offre une vision globale de la performance du réseau. Il se définit comme la part des volumes introduits dans le réseau de distribution consommée par les abonnés et le service pour les besoins d'exploitation ou vendue à un autre service.

En 2024, le rendement du réseau d'eau potable est évalué à **93,93 %**.

Le décret « fuites » n°2012-97 du 27 janvier 2012, issu de l'engagement n°111 du Grenelle de l'Environnement a pour objectif d'inciter les services d'eau potable à améliorer leur rendement dès lors que celui-ci est inférieur à un rendement seuil dont le calcul est adapté à chaque situation.

Le rendement seuil réglementaire est calculé à **69,07 %**.

➤ L'indice linéaire des volumes non comptés

Il s'agit de la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés ramené au km de réseau. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

En 2024, cet indice est évalué à **17,50 m³/km/j**.

➤ L'indice linéaire des pertes

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

En 2024, cet indice est évalué à **1,31 m³/km/j**.

3.3.3. Les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable réalisés par le service

Les principaux travaux réalisés sur le réseau sont :

Année	Linéaire renouvelé (en mètres linéaires)
2020	0 ml
2021	70 ml
2022	300 ml (Secteur Pierre Grosse)
2023	0 ml
2024	300 ml

Le taux de renouvellement de réseau est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Entre 2020 et 2024, le service a procédé au renouvellement d'environ **670 ml** (mètre linéaire) de réseau d'eau potable visant à réduire les pertes du réseau sur les 5 dernières années, soit un taux moyen de renouvellement de réseau de **0,59 %**.

4. Récapitulatif des indicateurs du service de l'Eau Potable

Id.	Indicateurs descriptifs des services	Unité	Valeur 2024
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	hab.	996
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1 ^{er} janvier 2024 (tarif hiver)	€/m ³	2,13

Id.	Indicateurs de performance	Unité	Valeur 2024
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	96,30 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (à partir de 2013)	Points	82/120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	93,9 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	17,50
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1,31
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,59 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	Inférieur à 60 %

Chapitre 2 – Le financement

1. Tarification et recettes

1.1. Les tarifs des services

Toute fourniture d'eau potable fait l'objet d'une facturation (article L.2224-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

La redevance d'eau comprend :

- Une part proportionnelle : déterminée en fonction du volume réellement consommé par l'abonné sur la base d'un tarif au mètre cube.
- Une part fixe : facultative correspondant aux charges fixes du service et aux caractéristiques du branchement.

Les montants de ces redevances sont fixés par le conseil municipal :

- En **eau potable**, la délibération n°122/2017 du Conseil Municipal du 20 décembre 2017 fixe les tarifs du service de l'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette délibération n'a pas été modifiée depuis.

De surcroît, la commune perçoit, via la facturation, différentes redevances qu'elle reverse par la suite à l'Agence de l'Eau. En eau potable, la redevance intitulée « Lutte contre la pollution de l'eau » est perçue auprès des usagers domestiques au travers de la facture d'eau.

Les redevances constituent une ressource financière lui permettant de financer des opérations œuvrant pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Le dispositif mis en place par l'Agence de l'Eau est expliqué en **annexe**.

La commune de MOLINES EN QUEYRAS a obtenu le statut de « *commune touristique* » par arrêté préfectoral.

	Au 1er janvier	2024	2025	Evolution
EAU POTABLE	Part de la Collectivité			
	Part fixe annuelle HT	95,00 €	95,00 €	0,0%
	Part variable applicables aux consommations inférieures à 50 m ³	1,50 €	1,50 €	0,0%
	Part variable applicables aux consommations comprises entre 50 et 120 m ³	0,75 €	0,75 €	0,0%
	Part variable applicables aux consommations supérieures à 120 m ³	0,45 €	0,45 €	0,0%
	Montant HT de la facture 120 m³ revenant à la collectivité	222,50 €	222,50 €	0,0%
	Pourcentage de la part fixe dans la facture 120 m ³	43%	43%	-
TAXES	Redevances de l'Agence de l'Eau			
	Montant pour 120 m³ de la redevance AEP "Lutte contre la Pollution"	33,60 €	34,80 €	3,6%
EAU	BILAN EAU POTABLE			
	TOTAL HT EAU	256,10 €	257,30 €	0,5%
	TVA applicable à l'eau potable (0%)	- €	- €	
	TOTAL TTC EAU	256,10 €	257,30 €	
	Prix TTC de l'eau au m ³ sur la base d'une facture 120 m ³	2,13 €	2,14 €	0,5%

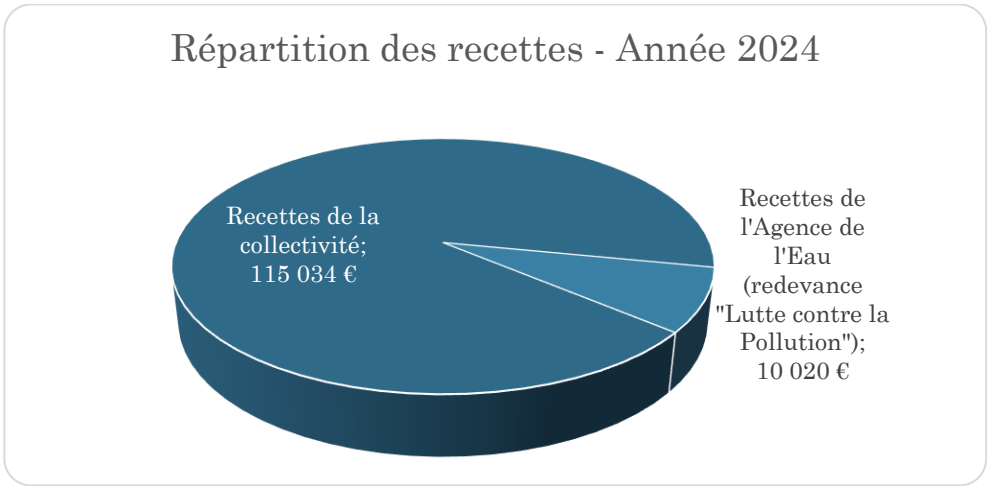
Décomposition de la facture basée sur une consommation de 120 m³

Année	Collectivité EAU (€)	Taxes et Redevances EAU (€)	Total TTC (€)
2024	222,50	33,60	256,10
2025	222,50	34,80	257,30

1.2. Les recettes

Les services publics d’eau potable et d’assainissement sont considérés comme des **services publics industriels et commerciaux** (SPIC) dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu (articles L. 2224-11 et L. 2224-12-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le service puise ses recettes des ventes d’eau aux abonnés ou à des collectivités extérieures, de la facturation de certaines prestations réalisées chez des abonnés (travaux de branchement, etc.), de subventions obtenues auprès de plusieurs organismes (Agence de l’Eau, etc.), etc. Une partie des recettes sont destinées à l’Agence de l’Eau Rhône Méditerranée Corse pour lui permettre de mettre en œuvre des projets divers autour de la problématique de l’eau.



Au total, la facturation des services d’eau a généré **125 054 €** de recettes.

1.3. Les actions de solidarité

Le montant des abandons de créance ou de versement à un fond de solidarité mesure l’implication sociale du service. Il s’agit du montant total versé par la collectivité au profit d’un fonds créé en application de l’article L261-4 du Code de l’Action Sociale et des Familles pour aider les personnes en difficulté à régler ses factures et du montant total des abandons de créances à caractère social votés au cours de l’année par l’assemblée délibérante.

Versement à un fond de solidarité	Abandons de créances
0 €	0 €

Le montant global des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité est de **0 €/m³**.

2. Récapitulatif des indicateurs financiers

Id.	Indicateurs de performance	Unité	Valeur 2024
DC184	Montant HT des recettes du service de l’eau potable	€	125 054
P109.0	Montant des actions de solidarité	€/m³	0

Chapitre 3 : Note de l’Agence de l’Eau (page suivante)

ÉDITION 2024

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

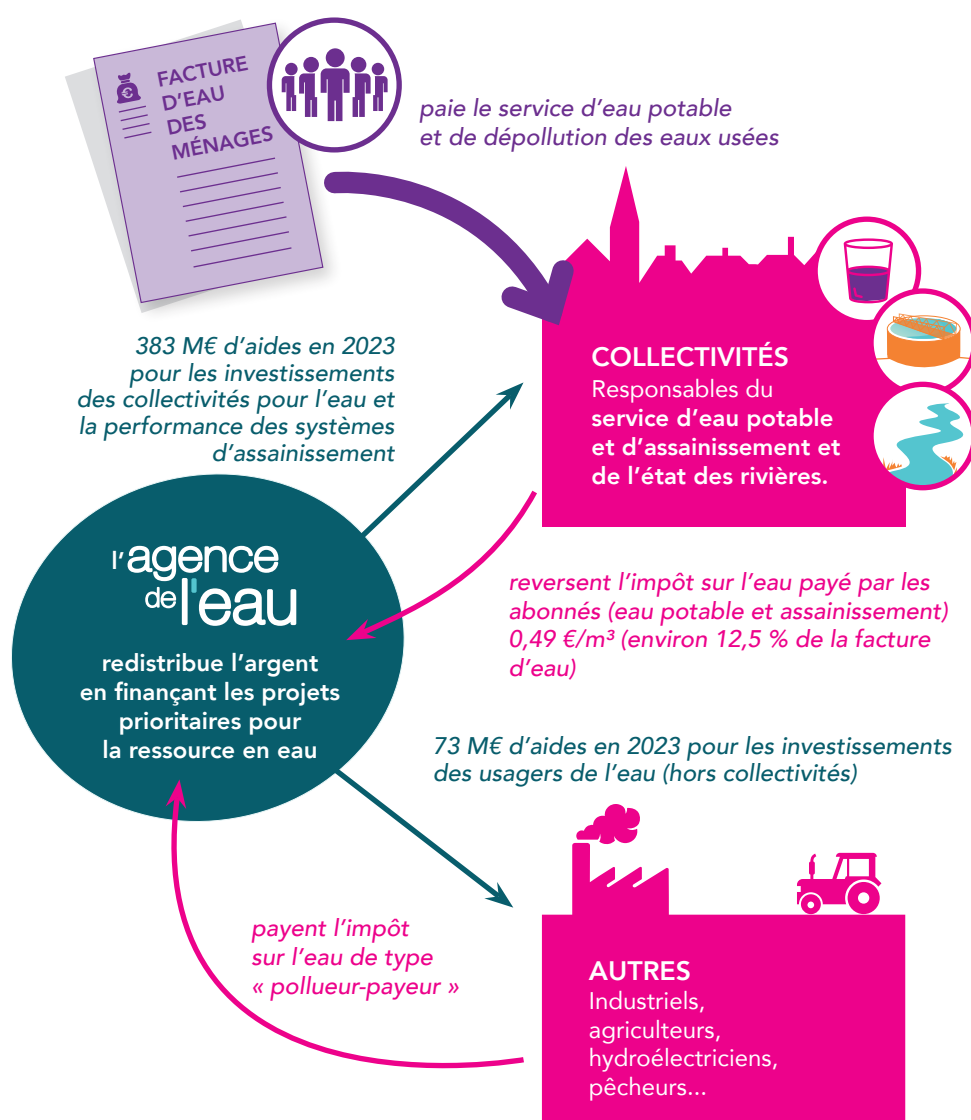
Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau** dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de **3,95 € TTC/m³** et de **4,30 € TTC/m³** en France*. Environ **12,5 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **spécialisé dans la protection de l'eau.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2021.



**SAUVONS
L'EAU!**

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2023

60% des aides* attribuées en 2023 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (84,6 millions €)

590 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 6,75 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 123 000 habitants.

► Pour sécuriser l'alimentation en eau potable (36,7 millions €)

90 opérations ont bénéficié de l'aide de l'appel à projets lancé pour accompagner la mesure 14 du Plan eau.

► Pour dépolluer les eaux (135 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 74 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 27,6 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (79,5 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 59,2 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions industrielles (10 millions €)

6 119 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (7,3 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 4,9 millions € pour l'agriculture)

7 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. 4,9 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (85,5 millions €)

53,8 km de rivières restaurées et 85 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. 2 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 2 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale (5,3 millions €)

60 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 20 pays en développement.

* incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

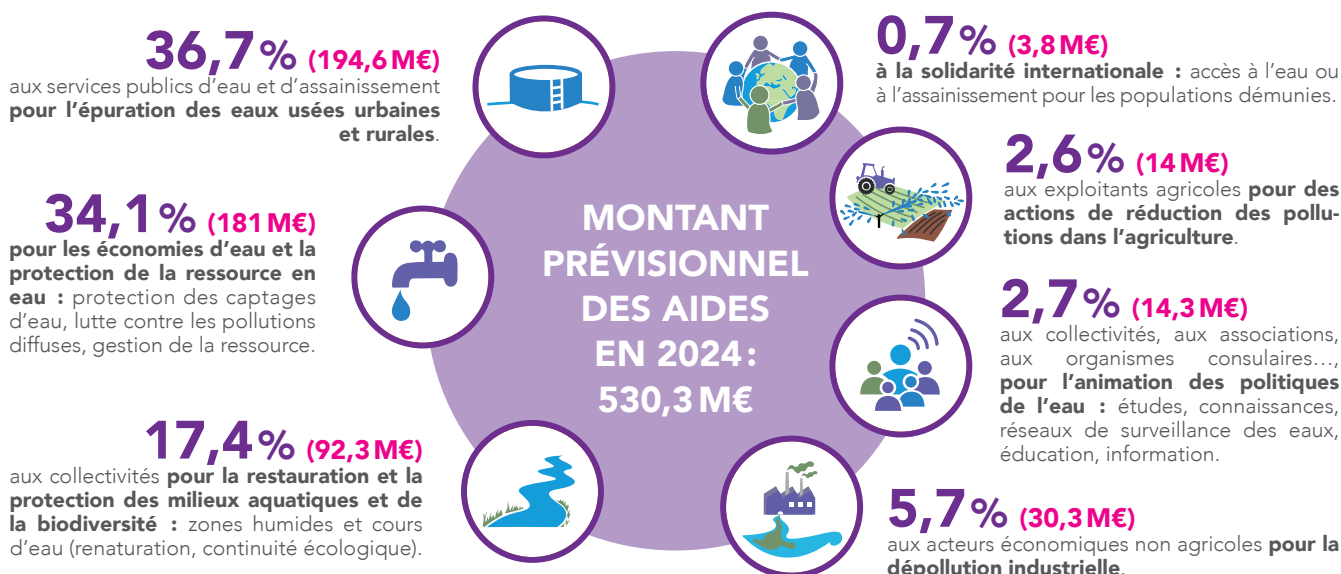
2024

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12,5 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 39,5 € par mois pour sa facture d'eau, dont 4,9 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

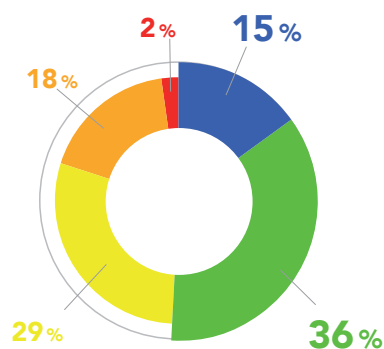


- Ces montants n'intègrent pas les crédits fonds vert versés par l'État pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la renaturation des villes et des villages.
- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **L'agence de l'eau contribue également au financement** de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2024 s'élève à 103,1 M€.

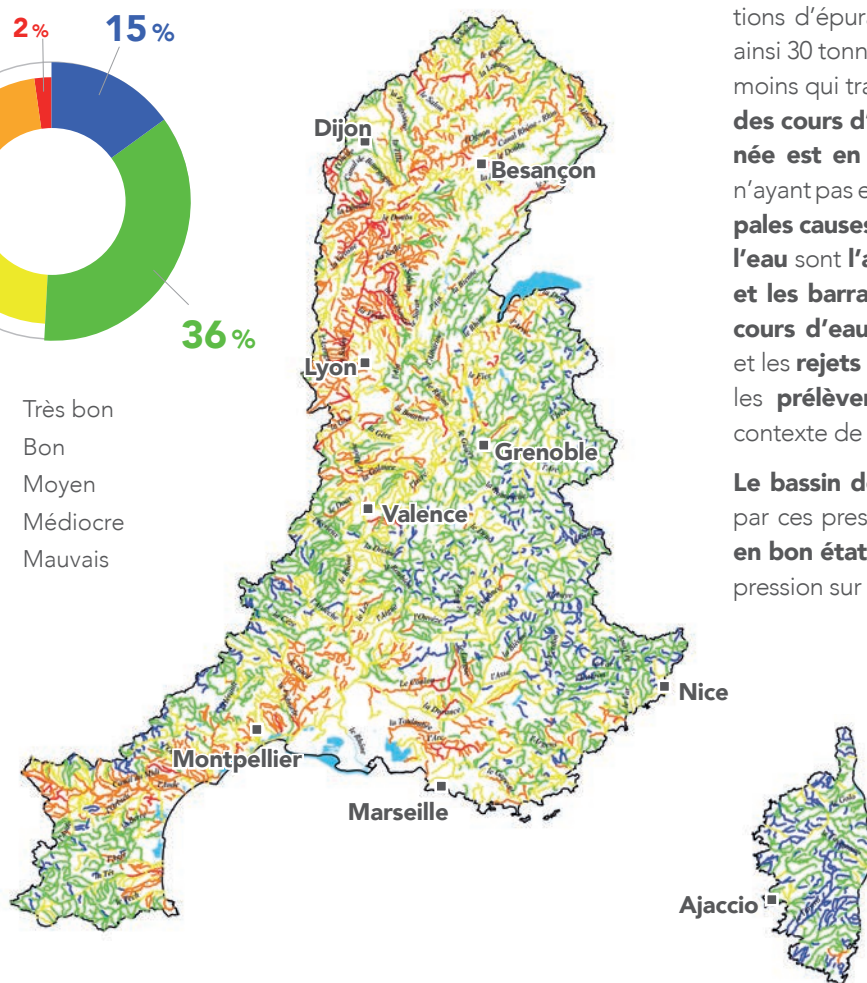
QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau

Données 2021



Très bon
Bon
Moyen
Médiocre
Mauvais



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. **La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état.** Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont l'**artificialisation du lit des rivières** et les **barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.** Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes